Maison
de l'urbanisme
Lorraine
Ardenne

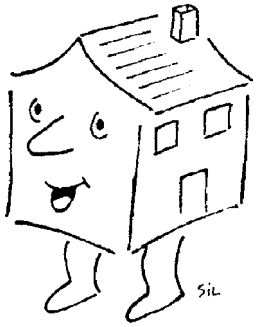

2003/19

Bulletin de Liaison

P.Re.V.E.R.T. : Les lauréats

Dans notre numéro 2002/15, nous vous annoncions l'avènement de cette action qui vise à mettre en valeur des restaurations et des réaffectations de bâtiments en site rural dont la fonction, qu'elle soit à vocation économique, touristique, culturelle ou autre, a un impact sur le développement et l'identité locale.
Cette action interrégionale est organisée par l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement (R.E.D.) à laquelle s'est associée la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne, avec des partenaires de Lorraine, du Grand-Duché de Luxembourg et de Rhénanie-Palatinat.
Après une phase d'appel à projets dans ces régions, une première sélection menée par les partenaires régionaux a retenu 33 projets sur un nombre initial de 70 réaffectations. Un jury international a ensuite sélectionné les 25 réalisations répondant le mieux aux doubles critères de conscience patrimoniale et de développement local. Les réalisations devaient répondre prioritairement aux critères suivants :

- l'impact de la restauration/réaffectation sur les activités socio-économiques au sein de la localité
- le souci de qualité architecturale dans la mise en valeur des éléments du patrimoine

Les projets sont structurés en quatre catégories en fonction de leur affectation première (métiers et services, habitation, agriculture, culte). Les lauréats primés pour la Région wallonne sont au nombre de six :

Métiers et services

- Vielsalm : atelier de pierre à rasoir réaffecté en Musée du coticule
- Wéris : fournil réaffecté en outil pédagogique pour la fabrication du pain et la technique des pans de bois

Habitation

- Hotton : « Maison Godenir » réaffectée en Syndicat d'initiative, vitrine des produits du terroir et centre d'expositions.

Agriculture

- Gouvy : bâtiments agricoles réaffectés en centre culturel et hébergement touristique
- Jodoigne : ferme de l'abbaye de la Ramée réaffectée en centre d'événements
- Vaux-sur-Sûre : ferme à Juseret réaffectée en ferme d'animation pédagogique

Ces projets feront l'objet d'une publication, d'une exposition et d'une présentation sur le site internet de R.E.D. (www.ruraleurope.org) .Une conférence qui se tiendra le 25 avril au château de Manderen (F-Lorraine) sera l'occasion d'une première présentation de ces produits. L'exposition proprement dite sera itinérante et débutera en Wallonie à Hotton le 6 juin.

La maison dans son environnement : Quelle intégration ?

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la gestion des nouvelles constructions et, davantage encore, celle des lotissements « en ruban » à l'extérieur des villages est un exercice difficile pour une commune et une préoccupation récurrente pour beaucoup de collèges et fonctionnaires communaux. C'est pourquoi, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a décidé de consacrer les deux prochains numéros de son bulletin de liaison à ce thème. Le premier numéro abordera la question du « pourquoi intégrer ? » tandis que le second numéro analysera quelques exemples d'intégration.

Sommaire :

Editorial 1

La maison dans son environnement : quelle intégration ? 2-3-4

rue des Potiers, 304
B-6717 ATTERT
Tél : 063 / 23 04 98
Fax : 063 / 23 04 99
maisonurbanisme-lorraineardenne@frw.be

La maison dans son environnement : Quelle intégration ?

S'intégrer dans son environnement signifie former avec le milieu environnant (la rue, le village, le paysage et les gens) un ensemble harmonieux et non juxtaposer des constructions qui ont perdu toute relation avec leur environnement bâti et dont leurs occupants ont rompu, en s'isolant, tout dialogue avec leur environnement social.

La maison fait partie ...

de la rue,

du village,

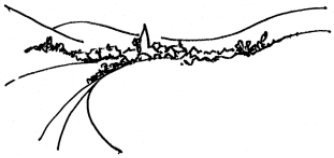

du paysage.

L'évolution urbanistique dans nos villages

Jusqu'au début du 20ème siècle, les constructions dans les villages répondaient aux mêmes besoins, remplissaient les mêmes fonctions. Les gens vivaient en autarcie ; leurs moyens de subsistance étant similaires, ils se regroupaient pour répondre aux contraintes du milieu. Leurs constructions étaient l'expression des moyens simples dont ils disposaient, faciles à construire, avec les matériaux disponibles sur place. Il en résulte des villages homogènes qui entretiennent une relation harmonieuse avec leur environnement bâti et paysager.

Village traditionnel homogène

Après une période d'adaptation aux changements économiques notamment dus à l'évolution technique (période de l'entre-deux guerres), on entre alors dans une phase de changements plus radicaux. L'évolution devient révolution. Les constructions se singularisent et entraînent la banalisation de l'espace-rue. La juxtaposition des constructions sans composition urbanistique provoque l'éclatement des villages et altère le paysage.

Banalisation de l'espace-rue

Pourquoi s'intégrer ?

1. Pour maintenir la diversité des régions agro-géographiques

La Wallonie est divisée en huit régions agro-géographiques. (cfr. bulletin n°14)
La diversité des paysages qui en découle entraîne une diversité typologique caractérisée par des volumes aux formes variées offrant un éventail de matériaux aux tonalités multiples.
La diversité des régions est une véritable richesse culturelle pour la Wallonie qu'il est important de préserver. Elle donne à celui qui habite, dans une de ces régions, une identité culturelle.
Si l'on ne tient pas compte de cette richesse lorsque l'on construit sa propre maison, on rompt le dialogue avec nos racines et avec notre patrimoine. Petit à petit, avec des lotissements qui se ressemblent du nord au sud de la Wallonie, la diversité typologique s'effiloche. Si l'on n'y prend garde, on risque de se retrouver avec un territoire uniformisé, banalisé d'un bout à l'autre de la Wallonie.

Plateau limoneux hennuyer

Ardenne

2. Pour maintenir l'homogénéité des ensembles régionaux

Au sein d'une même région agro-géographique, la Wallonie est caractérisée par un habitat traditionnel homogène qui renforce notre identité culturelle et la qualité de notre cadre de vie. Localement, chaque village est caractérisé par une harmonie particulière liée aux formes, aux implantations, aux couleurs de l'habitat. En vue lointaine et rapprochée, les volumes et leur implantation, les tonalités des matériaux locaux définissent dans le paysage, une silhouette villageoise particulière.
Si l'on ne tient pas compte de cette homogénéité propre à la région dans laquelle on construit sa maison, on participe à la perte de cohésion et d'identité de cette région. On dégrade une partie du cadre de vie, et à terme, c'est au potentiel économique et touristique que l'on touche.

Intégration réussie de maisons nouvelles dans un quartier existant

3. Pour préserver les qualités paysagères

Le village fait partie d'un paysage marqué par le relief régional. Il est le patrimoine de la collectivité culturelle, écologique, économique.
Bâtir est un acte collectif qui rassemble dans un paysage commun, les actes individuels de construction. Assurément, quand on pose un acte de construction, l'effet rejaillit sur la silhouette villageoise bâtie.
Si l'on ne tient pas compte des qualités du paysage dans lequel on construit sa maison, on risque, d'une part, d'altérer le paysage en introduisant des gabarits et des matériaux dont la tonalité ne s'harmonise pas avec l'existant ; et d'autre part de « brouiller » le paysage par l'implantation de maisons isolées, plus visibles encore sur une crête ou un versant.

Brouillage du paysage

4. Pour maintenir et prolonger la diversité de l'espace-rue

Traditionnellement, les maisons se sont implantées à une certaine distance par rapport à la rue, selon une certaine orientation, en liaison avec les limites parcellaires. L'habitat peut être jointif ou dissocié, les maisons s'inscrivent dans la configuration du terrain naturel, en favorisant ainsi la facilité d'accès et la relation à la rue. Le jeu des volumes principaux et secondaires, la présence de végétation diverse, le décrochement des corniches, l'alternance de pleins et de vides composant les façades permettent de rythmer la rue.
La combinaison de tous ces éléments entre eux engendrent des espaces-rues qui invitent à la convivialité et contribuent à la sécurité routière.
Si l'on ne tient pas compte des caractéristiques de l'espace-rue dans lequel on construit sa maison, il y aura rupture dans la continuité de l'espace-rue, ce qui portera atteinte à la cohérence du village.

Espace-rue convivial et varié

Le conseil de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne :

Au niveau d'une commune, et plus encore depuis la réforme du CWATUP d'octobre dernier, la gestion des principes d'intégration sera facilitée par l'adoption de règles collectives d'urbanisme. Ces règles, qu'elles résultent de l'adoption du RGBSR (Règlement Général Sur les Bâtisses en Site Rural) ou d'un RCU (Règlement Communal d'Urbanisme), porteront sur les principes urbanistiques d'implantation, de volume et de matériaux. Nul besoin d'un volumineux règlement allant jusque dans les moindres détails de l'architecture et beaucoup plus difficile à appliquer que des règles simples et claires ; ces dernières doivent s'attacher essentiellement à la continuité urbanistique du bâtiment avec son environnement tout en permettant à des projets d'architecture contemporaine de qualité de se concrétiser.

Il est recommandé d'adopter des règles collectives d'intégration qui ne conduisent pas obligatoirement au pastiche et autorisent la création d'une architecture contemporaine de qualité.

La Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne peut d'ailleurs vous conseiller en la matière soit dans le cadre de l'analyse ou de la révision d'un RCU ou du RGBSR, soit dans l'application de ces principes sur des projets d'envergure en donnant un avis circonstancié.

Un bel exemple d'intégration en Lorraine

La Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne a dorénavant une adresse e-mail : maisonurbanisme-lorraineardenne@frw.be.
N'hésitez pas à l'utiliser pour nous communiquer vos demandes d'information ou de conseil, vos avis ou vos suggestions.

Idées, suggestions, informations... Nos colonnes vous sont ouvertes N'hésitez pas à nous contacter :

Danièle Antoine
rue des Potiers, 304
B-6717 ATTERT
Tél : 063 / 23 04 98
Fax : 063 / 23 04 99
maisonurbanisme-lorraineardenne@frw.be